



JE ME GARE À

VILLEFRANCHE
GUIDE DU STATIONNEMENT

Retrouvez toutes les infos sur



villefranchesursaone.official



LE SAVIEZ VOUS ?



- Villefranche compte parmi **les villes les moins chères de France** en matière de stationnement grâce à ses périodes de gratuité.
- **+ de 3 000 places gratuites** en centre-ville.
- Tous les parkings de Villefranche sont **gratuits** entre **12h et 14h**, mais aussi les dimanches et jours fériés.
- **3 heures offertes** si stationnement à partir de 11h en parcs clos ou souterrain et 2h30 à l'horodateur si stationnement à partir de 11h30.
- **12 €/mois** pour les résidents dans les parcs clos **OU 10 € / mois** sur voirie (hors zone de rotation).
- **Pas besoin de ticket papier** : il peut être dématérialisé directement sur l'horodateur ou via l'application mobile





SOMMAIRE

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT	4
TARIFS HORAIRES SUR VOIRIE	6
ABONNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR VOIRIE	7
PLAN DE STATIONNEMENT.....	8
STATIONNEMENT EN PARCS ET PARKINGS	10
ABONNEMENTS PARCS RÉGLEMENTÉS	11
BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE.....	12
PLAN DES BORNES DE RECHARGE.....	13
STATIONNEMENT ET MOBILITÉ	14
BONS PLANS.....	15

DÉMATÉRIALISATION

Le paiement et le contrôle des titres de stationnement sont dématérialisés : il n'est plus nécessaire de déposer le ticket papier derrière le pare-brise.

Le règlement des droits de stationnement peut se réaliser :

- directement à l'horodateur (en indiquant sa plaque d'immatriculation)
- ou via le ou les prestataire(s) de solution de paiement mobile.



RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

SUR VOIRIE

Le stationnement est réglementé du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Le stationnement est gratuit :

- **30 minutes gratuites** une seule fois par jour et par immatriculation
- les dimanches, jours fériés et le mois d'août (sauf sur la zone violette)

3 zones :



- la zone longue durée (zone verte), limitée à 8 heures de stationnement, concerne la périphérie du centre-ville



- la zone courte durée (zone rouge), limitée à 4 heures de stationnement, a pour vocation de favoriser le commerce et l'attractivité du centre-ville



- La zone de rotation (zone violette), limitée à 4 heures est composée des 5 rues de l'hyper-centre suivantes : rue Nationale, rue Pierre-Morin, rue Victor-Hugo, rue des Fayettees et rue Paul-Bert.
Les tarifs sont ceux de la zone courte durée, elle est interdite aux abonnés et reste payante en août.



SUR PARC CLOS

Le stationnement est payant du lundi au samedi inclus, de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Les dimanches et jours fériés, le stationnement est **gratuit**

La ville compte 5 parcs clos :

- Marché Sud,
- Marché couvert,
- Promenoir surface*,
- Ursulines*
- Claude-Bernard*

(*) gratuit au mois d'août



DANS LES SOUTERRAINS

Le stationnement est réglementé du lundi au dimanche.

Stationnement **gratuit** entre 12h et 14h.

La ville compte 3 parkings :

- Chasset
- Boiron
- Promenoir souterrain



AVANTAGES DES PARKINGS CLOS ET SOUTERRAINS

Ne perdez pas de temps à rechercher votre place, l'offre de stationnement disponible est abondante en centre-ville, **1 heure gratuite** tous les jours dans tous les parkings et gratuit de **12h à 14h**.



TARIFS HORAIRES SUR VOIRIE

Durée	Zone de rotation	Zone courte durée	Zone longue durée
30 1 ^{ères} min.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
0:45	0,50 €	0,50 €	0,50 €
1:00	1,00 €	1,00 €	1,00 €
1:30	2,00 €	2,00 €	1,60 €
2:00	3,00 €	3,00 €	2,20 €
3:00	15,00 €	15,00 €	3,40 €
4:00	FPS = 30 €	FPS = 30 €	+ 0,20 € par 1/4 d'heure
7:30			7,00 €
8:00			+ 0,77 € / min
			FPS = 30 €



Plus de détails sur notre site internet en flashant le QRcode ----->

La Ville veille à pratiquer des tarifs au plus bas mais, selon la loi, le tarif de la dernière heure sur la grille doit être aligné sur le montant du Forfait post-stationnement.

ABONNEMENT VOIRIE

Les abonnements sont valables 24h/24, tous les jours de l'année.

Les abonnés voirie peuvent stationner sur tous les emplacements de la zone payante, excepté sur la zone de rotation (zone violette)

ACTIFS

- 32 € / mois ou 10 € / semaine
- Ouvert à tous, à souscrire directement à l'horodateur

RÉSIDENTS

- 10 € / mois ou 3 € / semaine
- Contrat annuel à souscrire à l'accueil stationnement, au parking Chasset, conditionné à la justification du domicile



ABONNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR VOIRIE

Les catégories d'usagers suivants bénéficient de tarifs préférentiels.
Les demandes d'abonnements et accréditations sont à réaliser auprès de
l'accueil stationnement au parking Chasset.
Plus de détails sur notre site internet en flashant le QRcode ----->



PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DE SOINS MÉDICAUX À DOMICILE

- Professionnels de la santé mobiles, détenteurs d'un caducée et professionnels exerçant une activité de soins à domicile rendue aux personnes âgées et handicapées, effectuant au minimum 200 visites par an
- Droit de stationnement **gratuit** pour une **durée maximale de 3 heures par demi-journée**

Les professionnels occasionnels peuvent bénéficier d'une **gratuité de 1 heure**.

PROFESSIONNELS MOBILES DES SOCIÉTÉS DE DÉPANNAGE URGENT, CHANTIER, ARTISANS ET COMMERCANTS

- Contrat à souscrire sous conditions et justificatif de l'activité
- forfait de **50 euros** valable pour une durée de **4 semaines**, valable pour stationner sur voirie sur toute la zone payante

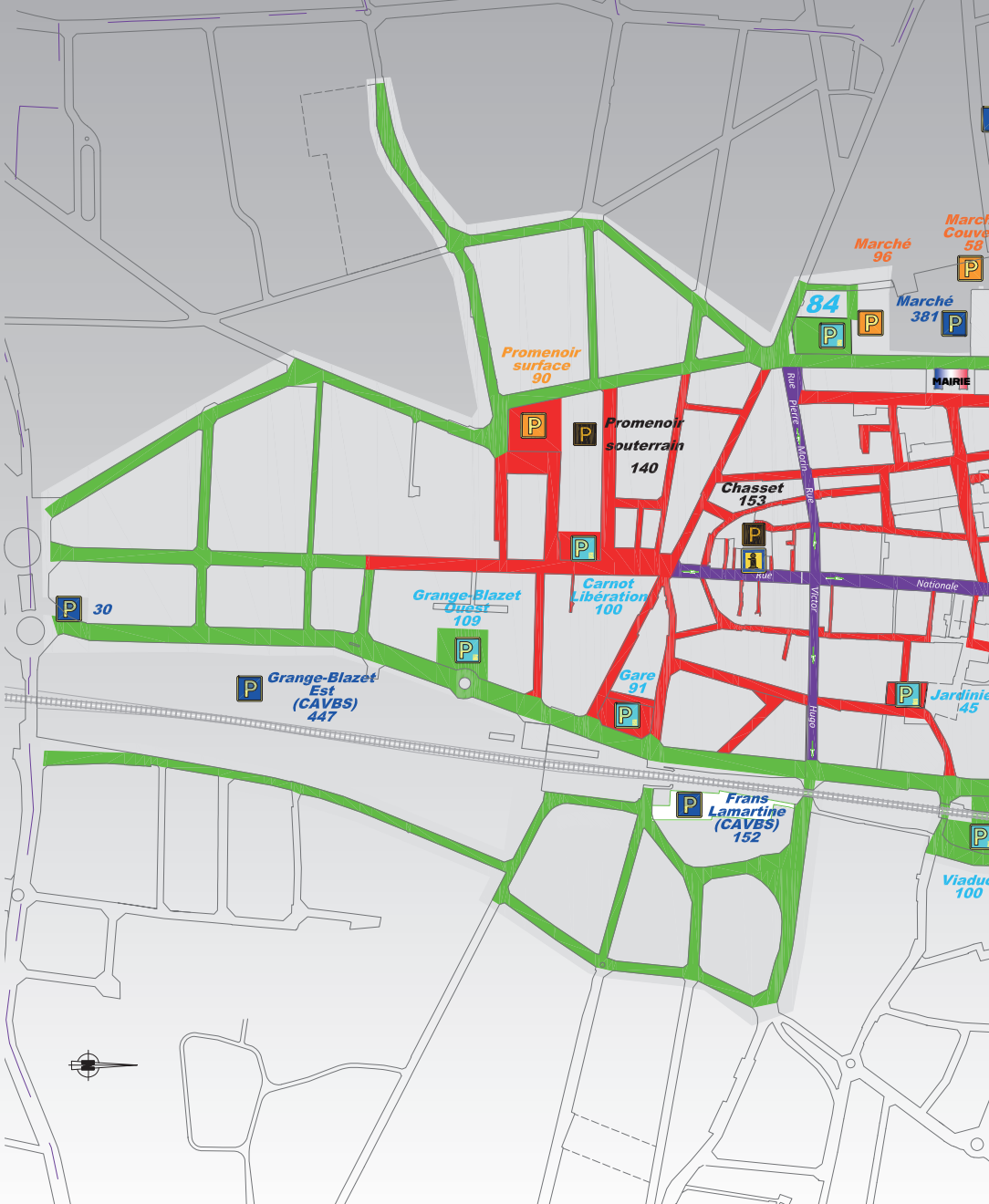
PROFESSIONNELS MOBILES DE L'AIDE À DOMICILE

- Accréditation accordée aux structures agréées par le Département du Rhône dont le siège social/antenne est situé sur la ville
- Abonnement mensuel de **12 € / mois**, valable pour stationner sur voirie sur toute la zone payante à l'exception de la rue Nationale




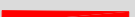








PLAN DE STATIONNEMENT





Légende :

-  Zone longue durée
-  Zone courte durée
-  Zone de rotation

-  Parking souterrain
-  Parking clos
-  Parking horodateurs
-  Parking gratuit
-  Accueil stationnement



STATIONNEMENT EN PARCS ET PARKINGS

GRILLE TARIFAIRE

Durée	P Parcs clos de surface	P Parkings souterrains
		Marché Sud, Marché couvert, Ursulines, C. Bernard, Promenoir surface
entre 00:00 et 01:00	GRATUIT	GRATUIT
entre 01:01 et 01:15	1,10 €	1,10 €
entre 01:16 et 03:00	+ 0,30 € par 1/4 d'heure	+ 0,20 € par 1/4 d'heure
à partir de 03:01	entre 03:01 et 05:00 + 0,20 € par 1/4 d'heure	entre 03:01 et 06:00 + 0,20 € par 1/4 d'heure
	à partir de 05:01 + 0,10 € par 1/4 d'heure	à partir de 06:01 + 0,10 € par 1/4 d'heure



ABONNEMENTS PARCS RÉGLEMENTÉS

Parkings	Types d'abonnement	Prix mensuel	Validité	Conditions
P Sur parcs clos (Claude Bernard, Ursulines et Promenoir surface)	Résident	12 €	Valable 24h/24 tous les jours de l'année	Contrat annuel à souscrire à l'accueil stationnement conditionné à un justificatif de domicile dans la zone payante*
	Actif	34 €		Contrat annuel à souscrire à l'accueil stationnement*
P Dans parkings souterrains (Chasset, Boiron, Promenoir souterrain)	Permanent	60 €	Valable 24h/24 tous les jours de l'année	contrat annuel à souscrire à l'accueil stationnement*
	Jour	50 €	Valable du lundi au dimanche de 7h à 21h	
	Nuit	20 €	Valable toutes les nuits de 18h à 9h	

Les abonnements parc clos et souterrains sont soumis à des quotas d'accueil.

La Ville se réserve le droit de mettre en liste d'attente les demandes afin de permettre l'accueil des usagers horaires

(*) Conditions et liste des justificatifs disponibles sur le site www.villefranche.net
Accueil stationnement au parking Chasset



BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

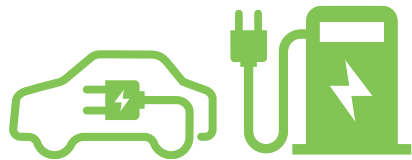
Dans le cadre du développement de son plan mobilité, la Ville réserve des emplacements pour développer son offre de bornes de recharge de véhicules électriques (bornes IRVE).

Le parc actuel évolue en fonction de la demande. Plus de détails sur notre site internet en flashant le QRcode



STATIONNEMENT SUR LES BORNES IRVE

- Emplacements réservés aux véhicules électriques raccordés et en charge
- Les véhicules stationnés sur ces emplacements sont soumis aux règles de stationnement, notamment le stationnement reste payant en zone payante.

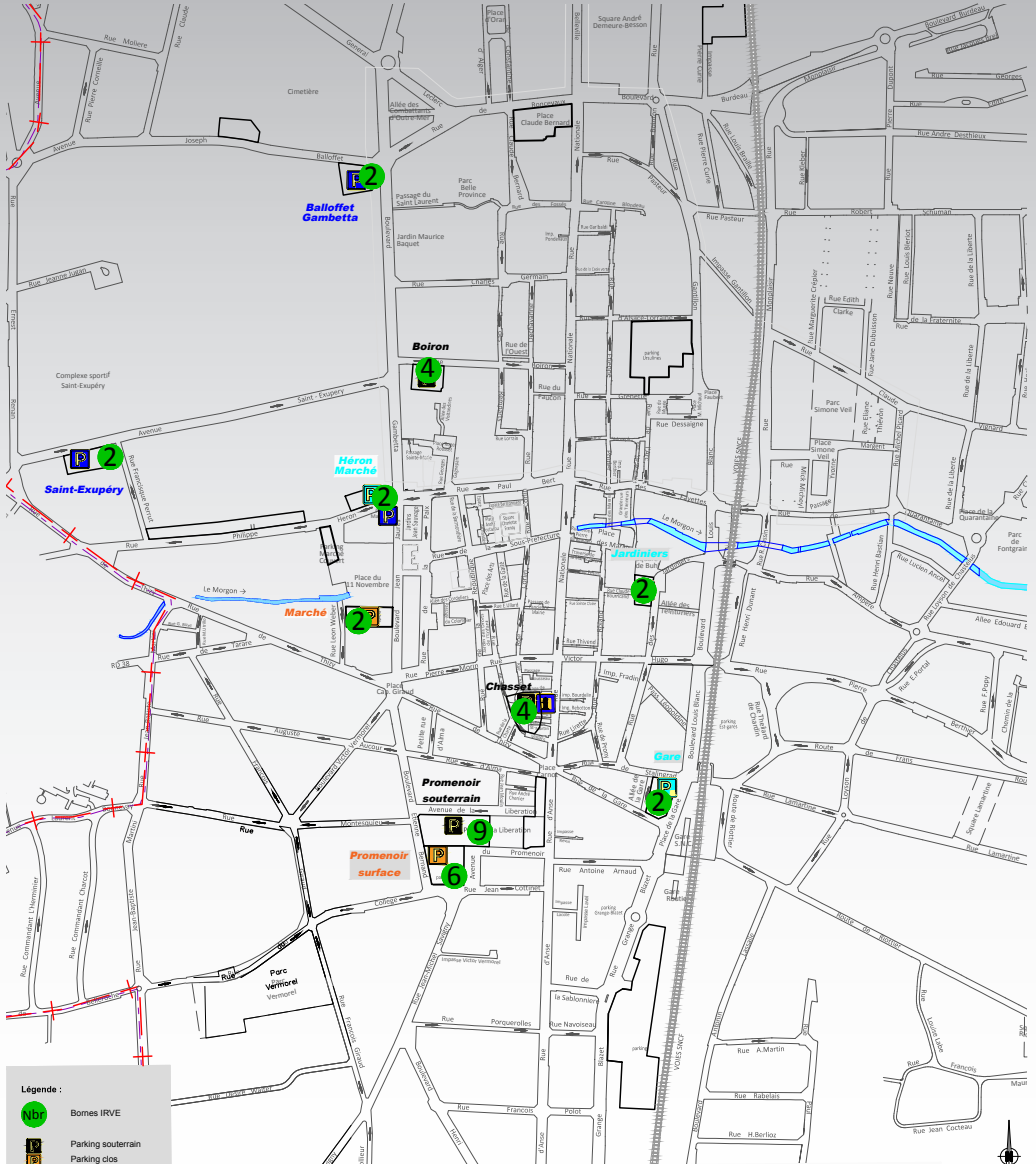


La gestion, maintenance et entretien des bornes IRVE, sont gérés par le SYDER qui en fixe les conditions d'utilisation et les tarifs.





PLAN DES BORNES DE RECHARGE



Localisation des bornes de recharge électrique

Juin 2025



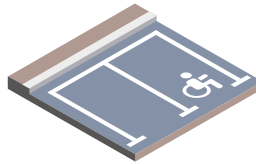


STATIONNEMENT ET MOBILITÉ

Droit à stationner des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Dans le cadre de sa politique d'inclusion,
la Ville réserve des emplacements aux
personnes à mobilité réduite.

Le parc d'emplacements PMR évolue
en fonction des besoins.
Plus de détails sur notre site
internet en flashant le QRcode ---->



Plus de **200 places** sur voirie
réservées aux PMR.



Pour les titulaires d'un
justificatif PMR (cartes
CMIS-S ou CES), le
stationnement est **gratuit**
sur l'ensemble des
emplacements sur voirie de
la ville.

Plus de **20 places** réservées dans les parcs clos et
parkings souterrains.

La majorité des emplacements de stationnement
équipés de bornes IRVE est accessible aux PMR.





BONS PLANS



A Villefranche-sur-Saône, une politique tarifaire bienveillante.
En effet, la Calade est l'une des villes **les moins chères de France**
en matière de stationnement.

30 minutes gratuites

sur voirie, vous disposez également de la gratuité entre 12h et 14h, ainsi que de 19h à 9h sur toute la zone payante.

15 minutes gratuites

avec les arrêts-minute à proximité de certains services et commerces.

1 heure gratuite

dans les parcs clos et souterrains par jour et entre 12h et 14h. Durant les fêtes de fin d'années, la période de gratuité est élargie à **2 heures**.

Des parkings gratuits

sont disponibles en périphérie du centre-ville (à proximité de la gare, parking Bointon, Marché, avenue Balloffet, Saint Exupéry, etc.).

PARKING
GRATUIT

VILLEFRANCHE



Abonnés résidents et actifs

Vous pouvez stationner sur toute la zone payante, excepté sur la zone de rotation (zone violette).





ACCUEIL STATIONNEMENT

228 Rue Paul Bert,
69400 Villefranche-sur-Saône



Ouverture de l'accueil
du lundi au vendredi de 8h à 17h et les samedis de 9h à 13h
Tel. : 04 74 02 59 51 - Mail : stationnement@villefranche.net